

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ
UN ATOUT POUR LES CITOYENS

POUR RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ DE SON TERRITOIRE ET GARANTIR SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AUX CITOYENS.

Pour faire face à l'urgence et au défi de la reconquête de la biodiversité, les territoires locaux sont l'échelon le plus pertinent pour insuffler l'énergie nécessaire et fédérer les acteurs régionaux. La mobilisation s'organise avec l'initiative « Territoires engagés pour la nature » qui a pour ambition de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par les collectivités.

Parce qu'il y a urgence

Les dernières données sur l'état de la biodiversité en France le montrent : la biodiversité va mal. En France, 18 % des espèces sont éteintes ou menacées et 78 % des habitats sont dans un état de conservation défavorable*. La destruction des milieux, les pollutions, la surexploitation des espèces, les dérèglements climatiques mettent en péril notre avenir et coûtent de plus en plus cher à nos sociétés.

Parce que nos vies sont liées à la biodiversité

La biodiversité, c'est l'ensemble des êtres vivants et des interactions, entre eux et avec leur milieu. Sans en avoir toujours conscience, l'Humanité a fondé son économie et son bien-être sur la biodiversité. Elle dépend donc fortement d'elle.

Se mobiliser collectivement : la clé pour endiguer la perte de la biodiversité

L'ensemble des pouvoirs publics, de la société civile et des citoyens veulent, peuvent et doivent agir. Pour favoriser la mobilisation collective, l'opération « engagés pour la nature » propose de faire émerger, reconnaître et accompagner des projets en faveur de la biodiversité. Devenir un « Territoire engagé pour la nature », c'est affirmer sa responsabilité pour inverser la tendance en formalisant un plan d'actions concret, réaliste, partenarial et adapté aux enjeux du territoire.

86 %
DES FRANÇAIS
ESTIMENT QU'IL
EST ENCORE TEMPS
D'AGIR POUR
PRÉSERVER
LA BIODIVERSITÉ**



Parole d'élue **AGNÈS LANGEVINE**

Conseillère régionale Occitanie et Présidente de la Commission Transition écologique de Régions de France

« Cheffes de file, les Régions jouent un rôle clef »

dans l'animation des politiques de biodiversité et d'appui aux acteurs. La démarche "Territoires engagés pour la nature" nous permettra d'embarquer toutes les collectivités dans une dynamique de préservation du vivant et de déploiement de solutions concrètes. Élus, aménageurs, agriculteurs, chercheurs, acteurs économiques et associatifs, citoyens, la mobilisation de tous doit être soutenue et valorisée. Les Agences régionales de la biodiversité en sont la boîte à outils. »

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

Une démarche pour répondre à des enjeux partagés aux échelles nationale et régionale

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a reconnu l'objectif de mettre fin à la perte nette de biodiversité. Pour atteindre cet objectif, le Plan biodiversité publié en juillet 2018 par le Gouvernement sous la bannière « Biodiversité Tous vivants ! » traduit la volonté d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). « Territoires engagés pour la nature » est le volet « collectivités locales » du dispositif d'engagement au titre de la SNB et des Stratégies régionales de la biodiversité (SRB) déclinées localement par les Régions et leurs partenaires. Ces stratégies visent à rassembler les forces vives autour d'une ambition partagée, qui conjugue préservation de la biodiversité et développement des territoires. Des initiatives similaires à « Territoires engagés pour la nature » sont en cours de développement pour les entreprises et les partenaires-relais.

* Source : Observatoire national de la biodiversité, bilan annuel 2018.

** Sondage IFOP réalisé en mai 2018 pour l'Agence française pour la biodiversité.



S'ENGAGER

POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET FUTURES.

Qu'elles soient rurales ou urbaines, métropolitaines ou ultramarines, initiées ou débutantes en matière de biodiversité, toutes les collectivités ont un rôle à jouer pour le bien-être des générations présentes et futures. « Territoires engagés pour la nature » est ouvert à toute commune, intercommunalité, syndicat... qui souhaite faire de la biodiversité un marqueur fort de l'ensemble de ses politiques publiques.



Comment devenir un territoire engagé pour la nature ?

Pour s'inscrire et obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature », votre collectivité doit formaliser un plan d'action pour la biodiversité pluri-annuel.

Ce plan d'action doit respecter quatre critères généraux :

- ♦ **être impliquant, cohérent et proportionné** : le plan d'action doit rassembler l'ensemble des services de la collectivité et les acteurs du territoire. Les actions mises en œuvre devront être proportionnées au regard des compétences et moyens de la collectivité ;
- ♦ **être mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue** : il doit contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts ;
- ♦ **être impactant et additionnel** : il doit conduire à des effets positifs, directs ou indirects, importants et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions passées ;
- ♦ **être en lien avec l'action publique** : il doit contribuer à la mise en œuvre des outils d'action publique régionaux et nationaux.

S'inscrire dans la dynamique « Territoires engagés pour la nature » permet :

- ♦ **d'être accompagné** pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux ;
- ♦ **de renforcer les connaissances et les compétences en matière de biodiversité** (contacts utiles en région, données nationales et régionales, formation, appropriation de la législation...) ;
- ♦ **de faciliter la formalisation de plans de financement**. La candidature au dispositif ne garantit pas l'octroi de financements. Pour autant, les principaux financeurs (État, Région, Agence de l'eau, Agence française pour la biodiversité, etc.) s'organisent dans chaque région pour analyser conjointement les projets en s'appuyant sur la reconnaissance « Territoires engagés pour la nature » (des projets de qualité et multi-partenariaux). Le projet de territoire pourra également servir de porte d'entrée pour d'autres outils en faveur de la biodiversité ou du climat tel que le Contrat de transition écologique ;
- ♦ **de faciliter le dépôt de dossiers d'autorisation ainsi que le recueil d'avis réglementaires** ;
- ♦ **de rejoindre le club des engagés et avoir accès à des services associés** (guides techniques, journée d'échanges, etc.) ;
- ♦ **de bénéficier d'une valorisation internationale, nationale, régionale et locale des projets et bonnes pratiques** : marqueur attestant de l'engagement, implication dans des événements phares, portraits des collectivités les plus remarquables relayés sur les réseaux régionaux et nationaux, etc.



**POUR CANDIDATER, TOUTES LES INFORMATIONS
SONT DISPONIBLES SUR :**
engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires

Agir pour la biodiversité, c'est aussi, pour ses habitants et son territoire, contribuer à :

L'amélioration du cadre de vie

Exemples de projets : zones dédiées pour de futurs espaces de nature dans les différents documents d'urbanisme, zones de détente arborées et ombragées, zones pâturées, etc.

L'amélioration de la qualité de vie et de la santé des citoyens

Exemples de projets : alternatives aux pesticides, chartes de bonnes pratiques agricoles, aliments biologiques dans les restaurations scolaires, lien renforcé entre les citoyens et la nature, éducation à l'environnement, etc.

La prévention des risques environnementaux

Exemples de projets : restauration de l'écoulement naturel des eaux, de zones humides et création de champs d'expansion des crues dans le cadre de la Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), intégration de la nature en ville pour contribuer au rafraîchissement (cours d'écoles notamment), etc.

Le développement de l'attractivité économique

Exemples de projets : valorisation économique de la biodiversité (recherche, biomimétisme, etc.), écotourisme, activités et sports de pleine nature, infrastructures vertes plus économes (épuration, gestion des risques, régulation du climat...), etc.



Parole d' élu

PHILIPSON FRANCFORT

Maire de Morne-à-l'Eau (Guadeloupe),
meilleure petite ville pour la biodiversité 2018

*Même les petites communes
ont un rôle à jouer*

« Les petits territoires sont des témoins privilégiés de l'évolution de la biodiversité qui les composent et les entourent. Ici, plus qu'ailleurs, la mise en œuvre de politiques publiques favorables à la préservation de la biodiversité est fondamentale. Parce qu'elles ont une connaissance fine de leur peuple, de leurs aménités environnementales, les petites villes doivent, elles aussi s'engager pour la nature. »



© Sébastien Meslin / AFB

**60 % DES FRANÇAIS
CITENT LA QUALITÉ
DE L'EAU PARI
LES BÉNÉFICES
DE LA BIODIVERSITÉ***

* Sondage IFOP réalisé en mai 2018
pour l'Agence française pour
la biodiversité.

CE QUI EST BON POUR L'EAU, EST BON POUR L'ÊTRE HUMAIN

Tous les êtres vivants ont un besoin vital d'une eau de qualité. Ce qui est bon pour l'eau, est bon pour la biodiversité... et donc pour l'être humain. C'est pourquoi la biodiversité est au cœur des politiques de l'eau. Les collectivités peuvent compter sur le soutien des Agences de l'eau, partenaires de « Territoires engagés pour la nature », pour leurs actions en faveur de la protection et la restauration du fonctionnement naturel des rivières, des lacs, des zones humides, mais aussi des espaces littoraux et de la mer.

MOBILISER

ÊTRE RECONNU ET DONNER ENVIE DE S'ENGAGER.

En devenant un « Territoire engagé pour la nature », la collectivité inspire les acteurs de son territoire et montre à ses citoyens que la biodiversité est un sujet important, dans lequel elle s'implique et investit sur l'avenir.

S'appuyer sur les partenaires du dispositif

De nombreux spécialistes de l'environnement participent à la dynamique « Territoires engagés pour la nature ». Les collectivités pourront ainsi bénéficier des ressources de ces partenaires nationaux et régionaux ainsi que des expériences des collectivités engagées pour faire émerger et mener leurs actions. Si la collectivité fait partie d'un parc national, d'un parc naturel régional, est riveraine d'un parc naturel marin ou comprend un autre type d'espace protégé, les gestionnaires de ces espaces pourront également apporter leur expertise à la construction de projets de territoire.

Démultiplier les initiatives

« Territoires engagés pour la nature » s'inscrit aux côtés d'autres démarches existantes misant sur les volontés et les initiatives locales. Les atlas de la biodiversité communale ont ainsi été lancés par l'AFB en 2017 et 2018. 1300 communes et intercommunalités établissent aujourd'hui un inventaire qui donnera lieu à une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle de leur territoire. La création d'Agences régionales de la biodiversité est également impulsée depuis 2016. Elles facilitent la diffusion des bonnes pratiques et l'animation régionale des acteurs.

Participer au concours « Capitale française de la biodiversité »

Une fois engagées, les collectivités sont invitées annuellement à candidater au concours « Capitale française de la biodiversité » qui récompense les communes les plus performantes sur un thème donné. **Plus d'infos sur www.capitale-biodiversite.fr**

Devenir ambassadeur des « engagés pour la nature »

À leur tour, les collectivités pourront témoigner et partager leurs bonnes pratiques sur la plateforme dédiée et à l'occasion d'événements régionaux, nationaux et internationaux. En mettant à l'honneur leurs initiatives, elles contribueront à faire changer, durablement, les approches et comportements de chacun pour un monde meilleur, dès demain.



Parole d'élus **MAURICE PERRION**

Maire de Ligné, vice-président du Conseil régional Pays de la Loire et président de l'Association des maires de Loire-Atlantique

Le mouvement est d'ores et déjà lancé

« Dans leurs champs d'intervention respectifs, les collectivités sont d'ores et déjà des acteurs à part entière de la préservation et de la valorisation de notre capital naturel, des forces d'entraînement et des facilitateurs à l'écoute des porteurs de projets. Elles accompagnent et incarnent de nombreuses réalisations qui préfigurent déjà ce qui va devenir possible sur l'ensemble du territoire régional comme national. Le mouvement est donc d'ores et déjà lancé. C'est en l'amplifiant et en l'accéléralant avec l'aide des collectivités territoriales et locales que nous pourrions tirer pleinement parti de ce facteur d'attractivité, d'activités et de cohésion territoriale qu'est la biodiversité régionale. »



**8 FRANÇAIS
SUR 10
SE DÉCLARENT
CONCERNÉS PAR
L'ÉTAT DE LA
BIODIVERSITÉ***

* Sondage IFOP réalisé en mai 2018 pour l'Agence française pour la biodiversité.

TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

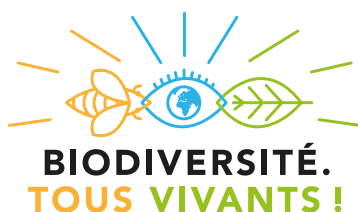
« Territoires engagés pour la nature » est une initiative conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et de Régions de France. Elle est portée par l'Agence française pour la biodiversité et par des collectifs régionaux dans chacune des régions volontaires.

Au niveau national, de nombreux partenaires sont associés au dispositif, participent à sa construction et à sa dynamique.

Au niveau régional, les collectifs sont constitués de représentants de la collectivité régionale, cheffe de file en matière de biodiversité, des services de l'État en région, des Agences de l'eau, des Agences régionales de la biodiversité quand elles existent, des directions régionales de l'AFB et des Départements volontaires.

Ces collectifs développent les outils adaptés localement pour appuyer, accueillir, reconnaître et valoriser les candidatures des collectivités.

UN DISPOSITIF DU PLAN :



La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité publié en juillet 2018 par le Gouvernement sous la bannière « Biodiversité. Tous vivants ! » vise à mettre en œuvre cet objectif. Il a vocation à renforcer l'action de la France pour sa préservation et à mobiliser pour la première fois des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée.

Pour en savoir plus :



Rendez-vous sur :

engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires



et sur les réseaux sociaux :

#engagespourlanature



Avec la contribution active des Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Centre - Val-de-Loire, Grand Est, Guadeloupe, Hauts-de-France, Île-de-France, Martinique, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays-de-la-Loire et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.